



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 mai 2007
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée

Note verbale datée du 23 mai 2007, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et a l'honneur d'informer le Comité que le 16 mai 2007 le Conseil des ministres de l'Ukraine a adopté le décret n° 746 portant application de la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée. Ce décret dispose que les services compétents de l'État doivent prendre des mesures afin de satisfaire aux obligations énoncées dans la résolution 1718 (2006), notamment à son paragraphe 8.

